



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/Suppléance2017/03

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2017/04 portant délégation de signatures consenties aux agents constituant la direction générale de FranceAgriMer,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/Suppléance2016/01 portant nomination des directeurs adjoints de la direction générale de FranceAgriMer,

DECIDE

Article 1^{er} :

En application de l'article D.621-27 du rural et de la pêche maritime, sont nommés directeur général adjoint :

Monsieur Philippe MERILLON,

Madame Isabelle CENZATO, secrétaire générale,

Monsieur Pierre-Yves BELLOT, directeur « Interventions »,

Madame Christiane LENNOZ-GRATIN, directrice par intérim « Marché, Etudes & Prospectives »,

Article 2 :

Monsieur Philippe MERILLON assure la suppléance de la directrice générale si elle est absente ou empêchée pour l'ensemble des missions relevant de l'Etablissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale et de Monsieur Philippe MERILLON, chaque directeur général adjoint peut être désigné pour assurer la suppléance de la directrice générale pour l'ensemble des missions relevant de l'Etablissement.

Article 3 : La présente décision abroge et remplace la décision n°FranceAgriMer/Direction/Suppléance2016/01. Elle prend effet au lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 10 avril 2017

Christine AVELIN